



**Modalités de renouvellement des certificats phytopharmaceutiques de type décideur en entreprise non soumise à agrément (DENSA) suite à la publication du décret du 9 avril 2024 prorogeant d'un an la durée de validité du certificat individuel prévu par le II de l'article L.254-3 du code rural et de la pêche maritime**

*Ces modalités entrent en application à partir du 10 avril 2024.*

	Situation 1	Situation 2	Situation 3	Situation 4	Situation 5
Date de d'expiration du Certiphyto	Mon certiphyto DENSA arrive à échéance avant le 9 avril 2024 (inclus)			Mon certiphyto DENSA arrive à échéance entre le 10 avril 2024 et le 1er mai 2025	
Justificatifs en ma possession	Justificatif de formation ou test et Justificatif de CSP ou d'exemption ( HVE, bio)	Justificatif de formation ou test et une prise de RDV CSP	Justificatif de formation ou test mais <b>absence</b> de justificatif lié au CSP ou son exemption (HVE, bio)	Justificatif de formation ou test et Justificatif de CSP ou d'exemption ( HVE, bio)	La durée de validité de mon certificat est prolongée <b>automatiquement</b> pour une durée d'un an sans aucune action à effectuer. Mon certificat actuel fait foi. Il me permet d'acheter et d'utiliser des produits phytopharmaceutiques
Modalités de dépôt de ma demande de renouvellement	1/ je dépose ma demande sur le site "service-public.fr" en joignant l'attestation de formation 2/ j'envoie le justificatif du CSP ou de son exemption à l'adresse certiphyto.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr	1/ je dépose ma demande sur le site "service-public.fr" en joignant l'attestation de formation 2/ j'envoie le justificatif de RDV à l'adresse certiphyto.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr	je dépose ma demande sur le site "service-public.fr" en joignant l'attestation de formation	1/ je dépose ma demande sur le site "service-public.fr" en joignant l'attestation de formation 2/ j'envoie le justificatif du CSP ou de son exemption à l'adresse certiphyto.draaf-	
Type de Certiphyto	Certificat <b>DEFINITIF</b>	Certificat <b>PROVISOIRE</b>	Certificat <b>PROVISOIRE</b>	Certificat <b>DEFINITIF</b>	
Date de début de validité du Certiphyto	Date de fin de validité du précédent Certiphyto + 1 jour	Date d'édition du certificat provisoire par la DRAAF	Date d'édition du certificat provisoire par la DRAAF	Date de fin de validité du précédent Certiphyto + 1 jour	
Durée de validité du Certiphyto :	5 ans	12 mois	12 mois	5 ans	
Où trouver le Certiphyto ?	Sur mon espace "service-public.fr" dossier "mes documents" je dois me reconnecter avec mon mot de passe et mon identifiant	Transmis par la DRAAF par mail ou par courrier à l'utilisateur	Transmis par la DRAAF par mail ou par courrier à l'utilisateur	Sur mon espace "service-public.fr" dossier "mes documents" je dois me reconnecter avec mon mot de passe et mon identifiant	

